

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt trois Avril à dix neuf heures,
Etaient présents : Mesdames et Messieurs AILHAUD-BLANC - ARENA - PAUL - MARTEL - BERTIN
AMAUDRIC - AUTRIC - BARDET - HAMOT - MARTIN - MASI - NÉEL-DELAFOSSÉ - PEREZ -
ROUSSELET

Etaient Absents / Excusés : Monsieur JAUFFRED

Procuration de : Monsieur JAUFFRED à Monsieur NÉEL-DELAFOSSÉ

Madame Aude AMAUDRIC est nommée secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal du Conseil Municipal en date du 09/04/2014 est validé à l'unanimité.

01 - PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2013

- Commune

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises.

POUR : 14

ABSTENTION : 01

CONTRE : 00

- **AEP/ASS**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal. Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises.

POUR : 14

ABSTENTION : 01

CONTRE : 00

02 - PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS - EXERCICE 2013

- **Commune**

Sous la présidence de Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ, Conseiller Municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif principal 2013, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses nettes	687 973.63€
Recettes nettes	716 559.77€
Résultat de l'exercice :	Excédent : 28 586.14€

Investissement

Dépenses nettes	330 842.15€
Recettes nettes	194 677.43€
Résultat de l'exercice :	Déficit : 136 164.72€

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :

Section de Fonctionnement	: 133 069.84€
Section d'Investissement	: 287 606.87€

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2013.

POUR : 14

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

- AEP/ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ, Conseiller Municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif AEP/Assainissement 2013, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses nettes	151 937.86€
Recettes nettes	136 279.47€
Résultat de l'exercice :	Déficit : 15 658.39€

Investissement

Dépenses nettes	70 188.79€
Recettes nettes	59 146.01€
Résultat de l'exercice :	Déficit : 11 042.78€

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :

Section de Fonctionnement	: 16 428.74€
Section d'Investissement	: 55 596.57€

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget AEP/Assainissement 2013.

POUR : 14

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

03 - PRESENTATION ET VOTE DES TAXES FISCALES DIRECTES LOCALES 2014

Présentation aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2014, à savoir :

- TAXES D'HABITATION	:	10.60%
- TAXES FONCIERES (BATI)	:	25.70%
- TAXES FONCIERES (NON-BATI)	:	83.07%

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

04 - PRESENTATION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Madame Bénédicte PAUL présente les demandes de subventions pour l'exercice 2014.

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les Associations dont le siège est sur la Commune un montant de 7 580.00€ réparti comme suit :

Comité des Fêtes	: 1 200.00€	POUR : 14	ABSTENTION : 01	CONTRE : 00
Judo Club	: 1 000.00€	POUR : 14	ABSTENTION : 01	CONTRE : 00
Champterroir	: 700.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
Rencontre et Partage	: 650.00€	POUR : 14	ABSTENTION : 01	CONTRE : 00
Des Musiques et des Mots	: 2 000.00€	POUR : 14	ABSTENTION : 01	CONTRE : 00
Arts d'Oise	: 630.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
Sentiers culinaires	: 400.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
Coopérative scolaire	: 1 000.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00

Les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les Associations hors Commune un montant de 800.00€ réparti comme suit :

GDA Thoard	: 50.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
Ligue contre le Cancer	: 100.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
Resto du Cœur	: 100.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
USEP 04	: 50.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
APAJH	: 100.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
Secours Populaire	: 300.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00
Croix Rouge Française	: 100.00€	POUR : 15	ABSTENTION : 00	CONTRE : 00

DIT que les crédits seront prévus au budget communal 2014.

05 - PROPOSITION DE CREER UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ASSUJETTI A LA TVA

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un Budget Annexe relatif à l'aménagement d'un lotissement communal situé au lieu-dit « Les Couestes ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Décident la création d'un budget annexe « Lotissement Les Couestes »
- Retiennent l'assujettissement à la TVA

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

06 - PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS - EXERCICE 2014 :

- Lotissement Les Couestes

Présentation du Budget Lotissement :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	250 000.00€	249 200.00€
RECETTES	250 000.00€	249 200.00€

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal valident le budget présenté.

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

- AEP/ASSAINISSEMENT

Présentation du Budget - AEP/ASSAINISSEMENT

AEP/ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	146 858.48€	162 825.81€
RECETTES	146 858.48€	162 825.81€

SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL : 22 000.00€

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal valident le budget présenté.

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

- COMMUNE :

Présentation du Budget - Commune :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	811 626.84€	624 192.42€
RECETTES	811 626.84€	624 192.42€

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET AEP/ASSAINISSEMENT
D'UN MONTANT DE 22 000.00€**

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal valident le budget présenté.

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET AEP/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier, après en avoir délibéré,
DECIDE d'affecter la somme de 11 129.43€ en recette d'investissement, au compte 106.
Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal
d'exécuter les dispositions prises.

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

07 - LOTISSEMENT LES COUESTES :

- **Dossier de consultation des entreprises**
 - **Consultation Bureau d'étude pour assistance en maîtrise d'œuvre et suivi des travaux**
- Madame le Maire présente le devis estimatif concernant les travaux de viabilisation, et d'aménagement pour le futur Lotissement des Couestes. Le montant des travaux s'élève à 170 849.98€ HT soit 205 019.98€ TTC. Madame le Maire précise également que l'éclairage public ne concerne pas la commune mais sera pris en charge par la CC ABV et qu'une dépense est à prévoir pour effectuer le bornage des terrains.
- Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'examiner le dossier de consultation des entreprises, document effectué par le Bureau d'Etude GEOTP, et précise que le projet est fidèle aux objectifs du PADD fixés dans le cadre du PLU de la Commune.

Après consultation des documents présentés, Madame le Maire propose de lancer la consultation :

- D'un bureau d'étude pour l'assistance en maîtrise d'œuvre et suivi des travaux pour le Lotissement des Couestes
- Des entreprises pour les travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

08 - DEMANDE DE SUBVENTION F.S.L - 2014

Afin de compléter l'aménagement urbain de la commune et la demande FSL 2010, Madame le Maire propose, dans le cadre du Fond de Solidarité Locale 2014, l'acquisition de Jardinières - Cache conteneur et supports cycles selon les devis présentés.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER, après en délibéré :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une aide financière au titre du FSL 2014,
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant total HT de l'acquisition : 7 545.60€
 - FSL 65% : 4 904.64€
 - Reste à la charge de la Commune : 4 150.08€ TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches de ce dossier.

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

09 - UTILISATION PARCELLE COMMUNALE B 420 - LE VILLAGE

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 05/03/2014, elle avait soumis aux membres du conseil municipal le courrier de Monsieur Frédéric PAYAN sollicitant l'autorisation d'utiliser une parcelle communale (B420) d'une superficie de 1a46ca. Ce terrain serait utilisé dans la continuité de son activité afin d'y aménager un petit jardin potager. Monsieur PAYAN précisait également qu'avec l'accord de la municipalité et le restaurant dont il est le gérant, des visites ponctuelles (Ecoles, Groupes, Associations....) pourraient être organisées.

Plusieurs propositions avaient émises :

- Mise à disposition de la parcelle en contrepartie d'une activité jardin dans le cadre des activités périscolaires
- Location de la parcelle à Monsieur PAYAN
- Partage de la parcelle entre plusieurs utilisateurs afin de répondre à de la demande sur la commune
- Vérifier que ce terrain est exempt de réseaux
- Rencontrer Monsieur PAYAN

Aucune décision n'avait alors été prise.

A ce jour, plusieurs personnes ont effectué des demandes pour l'utilisation de cette parcelle, une visite des lieux en présence de Monsieur PAYAN et de Monsieur DURANTI a été effectuée récemment. Madame le Maire précise également les craintes exposées par le Directeur de L'ITEP.

Après une longue discussion, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De mettre en location la parcelle B420 située sur la place du Village aux deux premières personnes qui en ont fait la demande, c'est-à-dire Monsieur Frédéric PAYAN et Monsieur Michel DURANTI
- De préparer un contrat de location d'une durée d'un an avec tacite reconduction. Ce contrat sera présenté lors du prochain conseil municipal
- De définir le montant du loyer à hauteur de 50.00€ par personne et par an.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

POUR : 08

ABSTENTIONS : 04

CONTRE : 03

10 - QUESTIONS DIVERSES :

- **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES - PROGRAMME DE FORMATION AUX ELUS :** Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la programmation des demi-journées de formation proposées aux Elus par l'Association Départementale des Maires pour l'année 2014. Madame le Maire précise que ces formations sont variées et tiennent compte des évolutions constatées dans tous les domaines.

- **ADHESION ASFODEL COTISATION 2014 ET PROGRAMME DE FORMATION DU 1^{ER} SEMESTRE 2014 :**

Le code général des collectivités Territoriales prévoit que la formation des élus est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales. Cette formation doit être dispensée par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur. Dans le département des Alpes de Haute Provence, il a été constaté que la mise en œuvre de cette formation se heurtait à des difficultés liées à son coût et à son éloignement. Ainsi, le président de l'association départementale des maires, le Président du Conseil Général, le Président du centre départemental de Gestion, les Maires de Digne-les-Bains et de Manosque ont pris l'initiative de créer une association départementale dénommée « ASFODEL 04 » (association de formation des Elus Locaux des Alpes de Haute Provence) dont le but est d'assurer la formation et le perfectionnement des élus locaux dans tous les domaines touchant à la gestion des collectivités locales, de les renseigner et les conseiller dans ce même domaines. Cette association, a sollicité son agrément auprès du Ministère de l'Intérieur. Cette formalité est indispensable pour que les frais de formation puissent être pris en charge par les collectivités. A partir d'un recensement effectué auprès des élus du département, des programmes de formation depuis l'année 2003 ont donné entière satisfaction. Le coût de l'adhésion 2014 par la collectivité a été fixé à 10€ par an et par collectivité. Compte tenu de l'intérêt du projet, le Maire, propose que la commune de Champsercier adhère à cette association. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, Décide l'adhésion du syndicat à l'association ASFODEL 04, Dit que la cotisation d'adhésion fixée par l'assemblée générale de l'association sera prévue chaque année au budget de la collectivité
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

POUR : 15

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

- **DATE DES PROCHAINES REUNIONS DE RENCONTRES AVEC LES ELUS ET LA DDFIP** : Madame le Maire présente le planning des rencontres du 2^{ème} trimestre 2014 avec les Elus organisées par les services de la DDFIP des A.H.P.

COVOITURAGE 04 - NOTE EXPLICATIVE : Madame le Maire présente le courrier émanant du conseil général concernant la mise en place d'un site : www.covoiturage04.fr dans le cadre de l'Agenda 21 des A.H.P. Madame le Maire précise qu'un questionnaire a déjà été réalisé auprès des habitants de la commune il y a 2 ans, et qu'il n'y avait eu qu'une seule réponse en retour. Mais elle a rappelé la nécessité de promouvoir ce mode de déplacement auprès des habitants de la commune.

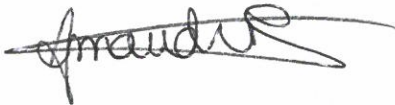
Après discussion, l'ensemble des membres présents émettent un accord de principe pour relancer la communication autour du covoiturage sur le site internet, dans le bulletin d'information et de mettre en place une signalétique sur la commune

- **RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL COMMUNAL** : Monsieur Patrick BERTIN propose d'organiser une rencontre entre les élus et les membres du personnel communal. Une date sera ultérieurement proposée.

La séance est levée à 22h35

Vu et Certifié exact, le 28/04/2014.

Secrétaire de séance,
Aude AMAUDRIC



Vu et Certifié exact, le 25.04.2014

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

